

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
38e séance
tenue le
mardi 10 décembre 1996
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.38
29 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

96-82464 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

1. Le PRÉSIDENT annonce que les consultations officieuses n'ont encore permis d'approuver entièrement qu'un seul projet de résolution et qu'il est peu probable, dans ces conditions, que la Commission soit en mesure d'approuver un projet de résolution ou de décision correspondant à chacun des points à l'examen pour le 17 décembre, date fixée par le Président de l'Assemblée générale pour la clôture des travaux de la partie principale de la cinquante et unième session. Le Bureau a donc décidé de modifier comme suit le programme de travail pour le reste de l'année : il a éliminé le point 111, la partie du point 112 traitant de la réforme des achats du Secrétariat de l'Organisation et la partie du point 116 traitant du huitième rapport sur l'exécution du budget concernant le système intégré de gestion (SIG). En outre, s'agissant du point 141 de l'ordre du jour (Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne), considérant que le projet de résolution communiqué par le Coordonnateur était de nature purement procédurale, le Bureau a décidé de donner au Coordonnateur une autre possibilité de mener à terme les consultations sur ce point. Si ce n'est pas possible, le point sera reporté à l'année suivante. Il en va de même du point 120 de l'ordre du jour, relatif à la gestion des ressources humaines.

2. Le Bureau a également proposé de limiter à 10 minutes le temps de parole, tant pour les délégations que pour le Secrétariat.

3. Mme PEÑA (Mexique) demande si une décision sera prise sur les points 121 et 122 de l'ordre du jour, qui concernent respectivement le régime commun et le régime des pensions. La délégation mexicaine est disposée à accepter la limitation à dix minutes du temps de parole, mais uniquement jusqu'à la fin de la partie principale de la cinquante et unième session.

4. Le PRÉSIDENT indique que les deux points de l'ordre du jour précités contiennent des éléments qui doivent être examinés avant la fin de 1996, à savoir le budget du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et la question des traitements.

5. Mme GOICOCHEA (Cuba) fait observer que les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ont des incidences directes sur le budget et que les décisions qui seront prises à leur sujet sont étroitement liées aux négociations sur le point 116 de l'ordre du jour, relatif au budget-programme.

6. M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda) dit que sa délégation a pris note des indications données par le Président sur la limitation à dix minutes du temps de parole, mais souligne que les mesures prises pour accélérer les travaux de la Commission ne doivent pas faire oublier la nécessité de séances de questions-réponses détaillées, qui exigent forcément plus de temps.

7. M. ATIYANTO (Indonésie) dit que sa délégation fait sienne l'observation de la délégation cubaine concernant le point 121 de l'ordre du jour. Le Président devrait également préciser les intentions de la Commission en ce qui concerne le point 115 de l'ordre du jour, relatif à l'amélioration de la situation

financière de l'Organisation. L'intervenant rappelle à la Commission que l'année en cours est de celles durant lesquelles sont discutées les questions de personnel et qu'il conviendrait de faire certains progrès sur la question de la gestion des ressources humaines.

8. M. KELLY (Irlande) estime que le Coordonnateur pour le point 120 de l'ordre du jour devrait faire un dernier effort pour élaborer une résolution réunissant le consensus. Notant que le programme de travail provisoire de la période 9-17 décembre 1996 prévoit trois séries de consultations officielles sur la question de la gestion des ressources humaines, il se demande si, en l'absence de progrès sensibles durant la première série, l'on ne pourrait pas consacrer le temps restant à d'autres points prioritaires.

9. M. STOCKL (Allemagne) pense aussi que la Commission devrait faire un effort particulier pour parvenir à un accord sur le point 120. Il propose qu'à la prochaine séance officielle sur la question de la gestion des ressources humaines, les délégations se concentrent sur les questions urgentes telles que le gel du recrutement, les vacances de postes et la délégation de pouvoirs. Selon l'issue de la réunion, la Commission pourrait alors décider s'il est utile de poursuivre le débat sur ce point.

10. M. BISTA (Népal) notant que l'examen du point 140 de l'ordre du jour a été reporté, dit que sa délégation souhaiterait avoir plus de renseignements sur la position du Comité consultatif au sujet du rapport du Secrétaire général concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

11. Mme INCERA (Costa Rica) prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et soutenue par M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda), Mme GOICOCHEA (Cuba) M. YANG Tuhui (Chine) et M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran), fait siennes les propositions du Bureau tendant à reporter l'examen du point 111 de l'ordre du jour sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes et à continuer de rechercher un consensus sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités du Bureau des services de contrôle interne. Elle appuie également la proposition de la délégation allemande concernant le point 120 de l'ordre du jour.

12. Mme ALMAO (Nouvelle-Zélande) estime que comme les points 121 et 122 de l'ordre du jour ont des incidences directes sur le budget, c'est à eux que la Commission devrait consacrer le temps disponible qui peut lui rester.

13. M. ACAPKPO-SATVICHI (Secrétaire de la Commission) dit, en réponse aux observations de la délégation népalaise, que, faute de temps pour étudier l'ensemble de la documentation pertinente, la Commission a décidé d'examiner tous les aspects du point 140 de l'ordre du jour à des réunions ultérieures, en 1997. Elle a toutefois décidé de donner la priorité à l'examen des questions concernant le barème des contributions pour les opérations de maintien de la paix dans le cas de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Zambie. Le Bureau a confié la question au coordonnateur pour le point 140 de l'ordre du jour et, les consultations n'étant pas encore achevées, a décidé de la reprendre à la fin de la partie principale de la cinquante et unième session.

14. Croyant comprendre que la délégation népalaise se préoccupe surtout du personnel détaché, le Secrétaire de la Commission indique que le rapport pertinent est publié depuis un certain temps déjà et a été soumis au Comité consultatif. Malheureusement, ce dernier a été très occupé et n'a pu l'examiner en profondeur. En conséquence le rapport sera également étudié lors de réunions ultérieures, en 1997.
15. Mme PEÑA (Mexique) dit que sa délégation ne savait pas que le Coordonnateur pour le point 140 de l'ordre du jour avait même entamé des consultations sur le barème des contributions. Si de telles consultations ont bien été engagées, elle prie le Secrétariat de veiller à ce que les délégations soient tenues mieux informées. Une plus grande transparence est manifestement nécessaire.
16. M. MADDENS (Belgique) en sa qualité de coordonnateur pour le point 140 de l'ordre du jour, dit que comme toutes les questions relatives au barème des contributions pour les opérations de maintien de la paix sont extrêmement délicates, il a souhaité tenir des consultations aussi larges que possible pour s'assurer des vues de la Commission dans son ensemble. Il a donc prié le Bureau de reporter les consultations officieuses à la fin de la partie principale de la cinquante et unième session.
17. M. BISTA (Népal) dit qu'il a tout simplement voulu demander s'il y aurait pendant la partie principale de la cinquante et unième session un débat sur la question de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Lorsqu'une délégation exprime une préoccupation particulière au sujet d'une question, elle devrait au moins être consultée avant que cette question ne soit reportée ou mise en attente.
18. M. HO (Singapour) se dit outré par le manque de transparence des consultations sur le point 140 de l'ordre du jour. Il n'acceptera pas que l'on place l'Assemblée générale devant un fait accompli la veille de la clôture de la session.
19. Mme GOICOCHEA (Cuba) s'associe aux vues exprimées par les orateurs précédents et souligne que les consultations en cours doivent être ouvertes et transparentes. Elle non plus n'acceptera pas que la Commission soit placée devant un fait accompli.
20. Mme INCERA (Costa Rica) fait sienne l'opinion des orateurs précédents.
21. M. BOHAYEVSKY (Ukraine) dit que sa délégation approuve d'une manière générale les propositions du Groupe des 77 et d'autres délégations. À son avis, la Commission devrait se concentrer sur les questions qui ont déjà été discutées ou qui sont à l'examen, comme le budget-programme et le barème des contributions. Il ne serait pas réaliste d'entamer de nouvelles questions.
22. M. SIAL (Pakistan) s'inquiète du manque de transparence des consultations officieuses sur le point 140 de l'ordre du jour, d'autant plus que son pays est le principal fournisseur de contingents. Il espère qu'à l'avenir toutes les délégations intéressées seront consultées.

23. M. MOKTEFI (Algérie) fait part du mécontentement de sa délégation quant à la façon dont sont menées les consultations officieuses. Toutes les consultations officieuses doivent être annoncées soit au cours des séances de la Commission, soit par voie d'avis affiché dans la salle de conférence No 5.

24. Le PRÉSIDENT fait observer que la Commission examine les aspects financiers des contributions au budget du maintien de la paix et non la fourniture de contingents; il ajoute toutefois qu'il sera tenu compte de toutes les préoccupations qui ont été exprimées au sujet du point 140 de l'ordre du jour.

25. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran) prenant la parole sur le point 116 de l'ordre du jour, demande au Secrétariat de préciser le statut du document A/C.5/ 50 /71, qui a trait à la restructuration du Centre pour les droits de l'homme.

26. M. TAKASU (Contrôleur) dit que le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Centre pour les droits de l'homme (A/C.5/50/71) a été soumis en juin 1996 en application d'une disposition de la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, selon laquelle le Secrétaire général devrait présenter un rapport sur le montant et la répartition des ressources affectées au Centre. Ce rapport est mentionné au programme de travail de la Commission dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. La Commission peut donc s'y référer dans ce contexte.

27. M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda) demande si certaines des propositions qui figurent dans le rapport sont déjà en cours d'application.

28. M. TAKASU (Contrôleur) dit que la restructuration du Centre pour les droits de l'homme est en cours depuis la publication du rapport. Depuis le 1er octobre 1996, le Haut Commissaire aux droits de l'homme réorganise le Centre en vue de mettre en place une structure nouvelle et recentrée pour le 1er avril 1997. La restructuration s'effectue dans la transparence et les prochaines propositions budgétaires refléteront la nouvelle structure du Centre.

29. M. ODAGA JALOMAYO (Ouganda) demande quels sont les aspects de la restructuration qui ont été mis en oeuvre, dans quelle mesure l'opération s'est déroulée dans la transparence et si la restructuration a été autorisée.

30. Mme GOICOCHEA (Cuba) est d'avis que la question de la restructuration du Centre est non seulement très pertinente dans le cadre du point 116 de l'ordre du jour mais aussi étroitement liée à d'autres points de l'ordre du jour. Il est regrettable que le processus intergouvernemental de prise de décision n'ait pas été respecté et que la restructuration ait été effectuée sans que l'Assemblée générale en ait été informée.

31. M. KELLY (Irlande) fait observer que la Commission a été informée des plans du Haut Commissaire. En fait, la résolution concernant le Centre ne stipule pas que la restructuration soit subordonnée à l'approbation de la Commission. Le Haut Commissaire, en sa qualité de directeur du Centre, agit entièrement dans le cadre de sa compétence. Pour ce qui est des préoccupations

adoptée par la Troisième Commission à la session en cours, par laquelle l'Assemblée générale a appuyé sans réserve la restructuration du Centre.

32. M. MOKTEFI (Algérie) partage les préoccupations des représentants de l'Ouganda et de Cuba reste très sceptique quant à la façon dont l'ensemble de la restructuration a été mené. Il y a là d'importantes incidences politiques et budgétaires qu'il a l'intention de soulever en séance officielle de la Commission.

33. Mme GOICOCHEA (Cuba) fait sienne la déclaration du représentant de l'Irlande. Elle se déclare en faveur d'une analyse approfondie de la restructuration du Centre pour les droits de l'homme et attendra un examen concluant sur la question.

34. Le PRÉSIDENT dit qu'il a pris note des préoccupations des délégations sur la question.

35. Il croit comprendre que la Commission souhaite poursuivre ses travaux conformément au calendrier présenté par le Bureau pour la période allant du 9 au 17 décembre 1997, avec les modifications qu'elle y a elle-même apportées.

36. Il en est ainsi décidé.

37. Mme ARAGON (Philippines) en sa qualité de coordonnatrice pour le point 141 de l'ordre du jour, dit que le projet de résolution sur ce point a été diffusé avec les renseignements écrits demandés par les délégations. Les délégations qui le souhaitent peuvent soumettre leurs amendements au projet avant la réunion officielle sur la question.

38. M. GJESDAL (Norvège) faisant rapport sur les consultations relatives au barème des contributions de l'Organisation, dit que six réunions officielles ont été consacrées à la rédaction d'un projet de résolution sur les directives à donner au Comité des contributions en vue de l'établissement d'un nouveau barème pour 1998-2000, et que deux autres réunions sont prévues. Compte tenu des recommandations du Comité des contributions, un projet de texte a été présenté, dont une vingtaine de paragraphes n'ont pas encore été examinés. Les principales difficultés rencontrées lors des consultations proviennent de divergences quant aux divers éléments utilisés pour déterminer la contribution des États Membres, à la portée et au rythme souhaitables de la réforme du barème et à la question de savoir s'il faut envisager la question à court ou à long terme. M. Gjesdal engage les délégations à négocier de bonne foi et à s'entendre sans passer au vote. Il ajoute que le nouveau barème devrait s'appliquer non seulement à l'ONU mais aussi à l'ensemble du système des Nations Unies.

La séance est levée à 11 h 35.